

# Séance du mardi 12 avril 2011

~~~~~

L'an deux mil onze, le douze avril à dix neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Le Seure, sous la présidence de Monsieur MARTIN Jean-Michel, Président ; d'après les convocations en date du 05 avril 2011.

Présents : MM. MARTIN Jean-Michel, BEGEY Jean-Marie, VARANCEAU Jean-Luc, VITRY Jean, POTTIER Agnès, THOUARD Geneviève et ROUDIER Patrick

Absents excusés : MM Jean-Michel VICENTY et Alain MOYSAN

Invité présent : Didier HAY

M. Jean-Marie BEGEY a été nommé secrétaire de séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- 1- Approbation du Compte de Gestion 2010
- 2- Approbation du Compte Administratif 2010
- 3- Affectation du résultat
- 4- Vote de la proposition du Budget Primitif 2011

=====

### **1- Approbation du compte de gestion 2010 dressé par Messieurs BLIN Jean-Francois, Patrick FRAGNEAU et Madame Magali PETIT, comptable du Trésor.**

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2010, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2- Approbation du Compte Administratif 2010**

Le Conseil d'Administration, délibérant sur le compte administratif 2010 dressé par Monsieur Jean-Michel MARTIN, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                    | Fonctionnement    |                   | Investissement   |                  |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|
|                             | Dépense/Déficit   | Recette/Excéd.    | Dépense/Déficit  | Recette/Excéd.   |
| Résultats reportés          |                   | 1 425,50          | 11 204,95        |                  |
| Opérations de l'exercice    | 249 687,43        | 271 355,03        | 24 901,38        | 20 204,95        |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>249 687,43</b> | <b>272 780,53</b> | <b>36 106,33</b> | <b>20 204,95</b> |
| Résultats de clôture        |                   | 23 093,10         | 15 901,38        |                  |
| Restes à réaliser           |                   |                   |                  |                  |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> |                   | <b>23 093,10</b>  | <b>15 901,38</b> | <b>0,00</b>      |

- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **3- Affectation du résultat**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 12 avril 2011, le compte administratif pour l'année 2010, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 23 093,10 € ;

Constatant que ledit compte administratif présente un besoin de financement d'investissement de 15 901,38 € ;

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à recevoir ;

Décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation en fonctionnement à l'excédent reporté (compte 002) pour 7 191,72 €,
- Affectation en réserve (compte 1068) d'un montant de 15 901,38 €.

### **4- Vote de la proposition du Budget Primitif 2011**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section de fonctionnement : 266 776,10 €
- pour la section d'investissement : 73 289,48 €

Les clés de répartition et la participation totale de chaque communes s'élèvent à :

- Migron : 48,95 % - 130 404,54 €
- Villars les Bois : 28,26 % - 67 259,40 €
- Le Seure : 22,76 % - 61 324,26 €

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h15 et ont signé au registre les membres présents.*